



OGA
DE CORNOUAILLE
ET D'ARMOR

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

La force des liens

01 QUI PEUT ADHÉRER ?

Prestataires de services, Artisans, Commerçants, Agriculteurs, Loueurs en meublés, Professionnels libéraux

L'adhésion à l'OGA de Cornouaille et d'Armor est possible pour toute entreprise relevant du régime BIC, individuelle ou en société de personnes, assujettie de plein droit ou par option à un **régime réel d'imposition**.

L'adhésion est également possible si vous exercez une **profession libérale** ou une **activité professionnelle assimilée**, quelque soit votre régime juridique (cabinet individuel ou groupement d'exercice) et si vous relevez de la **déclaration contrôlée**.

02 POURQUOI ADHÉRER ?

■ DES AVANTAGES FISCAUX

- **Non majoration de 25 %** de votre bénéfice imposable
- **Réduction d'impôt** de 915 euros, limitée aux 2/3 des dépenses exposées pour frais de comptabilité et d'adhésion (sous conditions*)
- **Déduction fiscale** intégrale du salaire du conjoint
- **Dispense de pénalités fiscales** pour les nouveaux adhérents (sous conditions*)

* Nous consulter à ce propos

■ UNE AIDE À LA GESTION

Chaque année un **dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières** est mis à votre disposition dans votre espace privé et comporte :

- Les chiffres significatifs de votre entreprise
- Un commentaire sur la situation économique et financière de votre établissement
- Des informations précises concernant votre secteur d'activité

■ UNE INCITATION À LA FORMATION

Des journées d'information sont programmées sur des thèmes ayant trait à l'activité de votre entreprise : réforme des retraites, gestion du temps, marchés publics, création de site internet, vente additionnelle, logiciels de bureautique, comment bien rédiger votre déclaration 2035, comment améliorer et bien entretenir votre mémoire, etc...

■ DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Chaque année, début septembre, **des statistiques économiques** (synthèses professionnelles et cessions de fonds de commerce) sont mises à votre disposition. Vous les retrouverez dans votre dossier de gestion si votre activité est représentée.

■ UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ FISCALE



OGA
DE CORNOUAILLE
ET D'ARMOR

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

La force des liens

03 COMMENT ADHÉRER ?

Vous pouvez adhérer à notre organisme à tout moment. Mais, pour bénéficier des avantages fiscaux dès la première année, l'adhésion doit avoir lieu dans les 5 mois de l'ouverture de votre exercice comptable ou du début de votre activité.

QUELQUES OBLIGATIONS

+ **PRODUIRE**

Tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une **comptabilité sincère**.

+ **INFORMER**

Vos clients de votre qualité d'adhérent à l'OGA de Cornouaille et d'Armor et de leur possibilité de vous régler par chèque ou carte bancaire.

+ **ADHÉRER A L'ASSOCIATION**

Une cotisation, déductible de vos charges, vous est demandée chaque année.

Les entreprises qui débutent leur activité et adhèrent pour la première fois à l'OGA de Cornouaille d'Armor bénéficient d'une **cotisation réduite** la première année d'adhésion.



www.oga-ca.bzh



OGA
DE CORNOUILLE
ET D'ARMOR

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

▶ **ST-BRIEUC** • SIÈGE SOCIAL
25 RUE DE LA HUNAUDAYE • CS 24516
22045 ST-BRIEUC CEDEX 2
TÉL. 02 96 01 20 50

▶ **QUIMPER**
145, AVENUE DE KÉRADENNEC
29000 QUIMPER
TÉL. 02 98 53 18 40

▶ contact@oga-ca.bzh